

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À MURDOCHVILLE
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 mai 2005 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
486, avenue Miller
Murdochville

300 Et pour éviter les échanges directs entre le promoteur, les porte-parole et le public, toutes les questions seront adressées à la présidence de la Commission et je me chargerai de les acheminer au promoteur, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou aux autres personnes-ressources les mieux habilitées d'apporter des réponses. De la même manière, toutes les réponses seront adressées à la Commission.

305 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet particulier.

310 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes de la part des interlocuteurs et des participants ne seront pas tolérées.

Il est évidemment défendu de fumer dans la salle et ce serait grandement apprécié si vous pouviez fermer vos cellulaires.

315 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement le seront le plus tôt possible. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors de séances subséquentes ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans le site Internet et dans les centres de consultation.

320 Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la semaine qui suit le dépôt.

325 **PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE
LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT**

PAR LA PRÉSIDENTE:

330 Alors je vais maintenant lire la requête d'audience qui était adressée à monsieur Mulcair. C'est une requête qui est signée par le chef des Mi'gmaqs de Listuguj. La lettre officielle est rédigée en anglais et elle sera déposée et demeure le document officiel, mais nous avons ce soir réussi à avoir une traduction et je vais vous lire cette lettre en français, je vais vous lire la traduction.

335 La communauté autochtone de Listuguj a été informée de l'annonce publique faite par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et qui concerne le développement de l'énergie éolienne par Énergie Éolienne Murdochville inc. pour le projet situé à Murdochville.

340 Il est d'une importance capitale pour nous de pouvoir exprimer nos préoccupations et d'obtenir des réponses à nos questions lors de ce processus d'évaluation environnementale.

345 Étant donné que ni le gouvernement du Québec ni Hydro-Québec Production ne nous ont
consultés en tant que partie concernée, car c'est sur nos territoires ancestraux que ce projet
sera réalisé, nous devons dès maintenant demander que ces procédures tiennent compte des
multiples préoccupations et interrogations que nous avons concernant ledit projet, lequel aura
des conséquences sur notre mode de vie et sa pérennité.

350 Par conséquent, les Mi'gmaqs de Listuguj désirent pouvoir exprimer leurs
préoccupations au sujet des impacts environnementaux et sociaux que ce projet implique pour
eux lors d'une audition au jour et à l'heure qui leur sera accordé. Nous espérons que vous
comprendrez et apprécierez les préoccupations sérieuses que nous avons et que vous nous
donnerez la possibilité d'exprimer ces préoccupations en termes explicites.

355 Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer avec mon bureau dans les meilleurs
délais pour établir un échéancier afin de faciliter ces discussions et présentations. Je vous
remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à cette demande.

360 Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Et c'est signé monsieur Scot Morrison, chef des Mi'gmaqs de Listuguj.

365 On a aussi reçu des questions que nous poserons à leur place; nous avons eu le
mandat de poser ces questions.

Et quant au déroulement de l'audience, le mandat d'une audience publique est donné
par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et nous procédons
comme il se doit, selon les procédures des audiences habituelles.

370 Nous avons offert à la communauté de venir nous rencontrer et de poser des questions
demain après-midi, mais ce n'est pas possible. Alors nous poserons les questions à leur place.

375 Alors voilà. Nous allons prendre maintenant une pause de vingt (20) minutes qui vous
donnera l'occasion de vous enregistrer au registre si vous voulez poser des questions.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

380

RM-3
h)

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À MURDOCHVILLE
PAR ÉNERGIE ÉOLIENNE MURDOCHVILLE INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 mai 2005 à 13 h 30
Salle des Chevaliers de Colomb
486, avenue Miller
Murdochville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MAI 2005

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1

M. MARC CARON 39

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 45

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, FAUNE 59

M. Claudel Pelletier

**SÉANCE DU 25 MAI 2005
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, bienvenue à cette deuxième séance du projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville.

10 Le registre est toujours ouvert jusqu'à la dernière pause de la séance de ce soir. Alors les gens qui veulent s'inscrire pour poser des questions sont les bienvenus.

15 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

20 Nous avons fait une visite de site ce matin et il y a certaines questions et éléments qui ont été soulevés que la Commission juge intéressants, et les questions vont être repostées maintenant pour s'assurer que les réponses qu'on a eues ce matin sont disponibles pour tout le monde.

25 Alors il y avait une question concernant les balises des éoliennes, c'est-à-dire les lumières rouges ou blanches.

Si vous pouvez préciser, monsieur Vincent, pourquoi elles sont rouges et non blanches. Parce qu'on sait qu'il y a moins de mortalité d'oiseaux quand elles sont blanches, alors il y a une raison spécifique pour laquelle vous devez faire des balises rouges je crois.

30

PAR M. ROBERT VINCENT:

On a suivi les exigences de Transports Canada. Donc Transports Canada nous a signifié dans leurs autorisations qu'ils voulaient une lumière rouge.

35

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous mettez ces lumières sur toutes les éoliennes?

40 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Transports Canada nous recommande de se limiter seulement aux éoliennes qui sont en périphérie ou les éoliennes qui sont aux élévations les plus hautes dans certains cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

255 D'accord. La MRC n'est pas là cet après-midi je pense. S'ils sont pas là ce soir, on enverra la question par écrit, et toutes les questions de la Commission envoyées par écrit sont aussi déposées au dossier et les réponses également.

260 J'aimerais savoir si monsieur Bourassa est dans la salle? Parce que maintenant, on va passer aux questions que nous ont adressées les Mi'gmaq, en fait qu'ils nous ont demandé de poser à leur place.

265 Alors j'aimerais inviter monsieur Bourassa à s'avancer à la table ici en avant où il y a un micro!

Bonjour monsieur Bourassa, si vous pouviez vous identifier s'il vous plaît pour la sténotypiste!

PAR M. JEAN BOURASSA:

270 Bonjour. Jean Bourassa, Secrétariat aux Affaires autochtones, gouvernement du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 Alors la lettre que nous avons ici, je vais vous la lire, et on prendra une question une après l'autre. La lettre officielle est en anglais, on a obtenu une traduction!

280 Tel que confirmé par madame Méthot au téléphone, les représentants de nos clients Mi'gmaq du gouvernement Mi'gmaq de Listuguj ne peuvent pas être présents à l'audience de cet après-midi, ils demandent encore une fois votre compréhension et votre collaboration afin de s'assurer que la population autochtone puisse en fait participer.

285 Vous êtes donc autorisé à agir en leur nom et l'on vous prie de poser les questions suivantes concernant le projet de 3Ci aux représentants du gouvernement et du promoteur.

290 J'aimerais d'abord, monsieur Bourassa, si vous pouviez nous indiquer quelles sont les communautés autochtones qui existent dans la région. Parce que je pense qu'il en existe trois (3), est-ce que c'est exact?

PAR M. JEAN BOURASSA:

295 C'est exact. Dans la région de la Gaspésie, il y a la communauté de Restigouche ou Listuguj; il y a Gessapegiag ou Maria et Gaspé qu'on appelle aussi Gespeg, trois (3) communautés Mi'gmaq.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et dans la région ici, ce serait quelles communautés?

300 **PAR M. JEAN BOURASSA:**

Les Mi'gmaq ont une revendication territoriale qui couvre toute la Gaspésie. Alors les trois (3) communautés ont des prétentions à des droits sur tout le territoire de la Gaspésie.

305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quand vous parlez du territoire, est-ce que vous parlez du territoire public uniquement ou s'il y a d'autres territoires comme intermunicipaux ou des seigneuries qui existent en Gaspésie?

310 **PAR M. JEAN BOURASSA:**

Quand les Indiens font une revendication territoriale globale, ça couvre l'ensemble du territoire.

315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez de la documentation sur leur revendication territoriale? Est-ce qu'il existe des choses au Secrétariat, des publications en fait sur j'imagine une entente commune qu'ils désirent obtenir?

320

PAR M. JEAN BOURASSA:

Il existe une documentation, peut-être que ça serait important de situer l'état de la négociation.

325

C'est que les Mi'gmaq ont présenté au gouvernement fédéral une revendication territoriale globale. Cette revendication-là a été acceptée par le gouvernement fédéral qui se trouve maintenant en négociation avec les Mi'gmaq.

330

Mais le gouvernement du Québec n'a pas encore accepté de négocier. Donc pour le Québec, à l'heure actuelle, il n'y a pas de position gouvernementale face à la revendication des Mi'gmaq.

335

Les documents qui pourraient être disponibles proviendront certainement du Bureau des revendications territoriales fédéral que je peux me procurer et vous déposer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

340

Alors on va procéder avec les questions! La première: Quelles recherches ou réunions avez-vous organisées – je pense que celle-ci s'adresse à monsieur Vincent – avez-vous organisées afin de vérifier le territoire, le titre et les droits ancestraux ainsi que les droits issus de traités des Mi'gmaq en relation avec le projet et l'état des négociations concernant le territoire, les droits et l'accès aux ressources des Mi'gmaq?

345

PAR M. ROBERT VINCENT:

Je vais demander à monsieur Demers de faire état des différentes consultations qu'on a faites à différents niveaux au gouvernement et avec les nations Mi'gmaq.

350

PAR M. ROBERT DEMERS:

Voici madame la Présidente! C'est qu'en début de processus d'étude d'impact, c'est-à-dire daté exactement du 21 septembre 2004, nous avons adressé des demandes aux trois (3) nations, soit Gespeg, Gessapegiag et Listuguj. C'était le même contenu au niveau étude, compte tenu de la demande.

355

Je peux vous lire la demande, c'est relativement court, adressée à chacun des chefs:

360

"Notre client Énergie Éolienne Murdochville inc. a déposé un avis de projet concernant la construction d'un parc d'éoliennes autour de Murdochville. De manière à éviter d'éventuels conflits d'usages, il nous serait utile de connaître l'utilisation que la nation Mi'gmaq de Gespeg – et pour chacune, c'est le même libellé – fait du territoire dont les limites apparaissent aux pages suivantes."

365

Donc à cette lettre, on avait joint une carte avec les zones d'études où on prévoyait éventuellement implanter les éoliennes.

370

"Toute information de nature à documenter nos études peuvent être transmises au soussigné. Veuillez agréer, SNC-Lavalin."

Et c'est signé par monsieur Richard.

375

Ces trois (3) lettres-là ont été envoyées en simultané, si vous voulez, et on a eu une seule réponse d'une seule nation; c'est Gespeg qui nous a répondu. Ils nous ont répondu, en fin de compte, le 20 octobre 2004. Donc la lettre est adressée à monsieur Yves Richard de notre bureau:

380 "La présente fait suite à votre correspondance du 21 septembre dernier. Dans votre
lettre, vous nous demandez de vous indiquer l'utilisation que la nation Mi'gmaq de Gespeg fait du
territoire où doit se retrouver un parc d'éoliennes autour de Murdochville. Pour votre information,
il est important pour nous de vous souligner que cet emplacement se retrouve à l'intérieur des
limites de notre territoire traditionnel. Ainsi, dans le but de clarifier le potentiel de conflits
385 d'usages, je vous demande de bien vouloir m'accorder une rencontre afin de vous entretenir sur
la teneur des revendications territoriales qui sont présentement à l'étude par notre nation.

"Dans l'attente d'une éventuelle rencontre, je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression
de mes sentiments les plus sincères."

390 Suite à la réception de cette lettre-là, il y a eu une couple de contacts qui ont été établis
entre 3Ci et la nation pour fixer, pour donner suite à cette requête-là et fixer la rencontre.

La rencontre, il y a eu une rencontre qui a eu lieu le 31 mars 2005 à laquelle était
395 présente madame Linda Jean Simon, chef de la nation de Gespeg, et lors de cette rencontre-là, il
y a eu un procès-verbal, un compte rendu de la réunion qui a été dressé, qui a été envoyé et
expédié à la chef de la nation pour commentaires s'il y a lieu. Il y a pas eu de commentaire
d'émis.

400 Je peux vous donner les grandes lignes, si vous voulez, de ce compte rendu là! Donc ça
fait suite à notre rencontre, c'est daté du 1^{er} avril 2005, le compte rendu. Ça a été envoyé à
madame Jean Simon chef.

"Madame Simon, la présente fait suite à notre rencontre du 31 mars dernier qui s'est
405 tenue à treize heures trente (13 h 30) à vos bureaux à Pointe-Navarre et a pour but de confirmer
les différents points échangés lors de cette rencontre.

"De présents, il y avait madame Linda Jean Simon chef de la nation, monsieur Richard
410 Bérubé directeur général de la nation de Gespeg et Jean-François Beaulieu, ingénieur de projets
chez 3Ci.

"La rencontre avait pour but de faire une première introduction entre les intervenants et
de présenter dans les grandes lignes les installations des parcs éoliens de Murdochville et ainsi
415 que les différents propriétaires impliqués dans les trois (3) projets.

"Énergie Éolienne du mont Copper inc..."

Donc on présentait, à moins que vous vouliez que je vous donne ce détail-là, aussi? C'est
420 quand même pas très long, c'est trois (3) pages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, je pense que ça serait utile. Vous pouvez le déposer après, mais pour nos discussions, je pense qu'il faut être au courant.

425

PAR M. ROBERT DEMERS:

"Énergie Éolienne du mont Copper inc., président Robert Vincent, adresse 1400, Marie-Victorin, bureau 210 à Saint-Bruno, le projet est situé à l'ouest de la ville de Murdochville et totalise une capacité de production de cinquante-quatre mégawatts (54 MW). Le parc éolien est composé de trente (30) éoliennes d'une puissance de un virgule huit mégawatt (1,8 MW) de type V80 construites par Vestas. Les éoliennes ont une hauteur par rapport au sol et le centre du moyeu de soixante-sept mètres (67 m) et le diamètre de rotor est de quatre-vingts mètres (80 m).

430

"Le projet a été construit en deux (2) phases. La première phase qui a débuté en décembre 2003 s'est complétée en mai 2004 par la mise en opération de cinq (5) éoliennes pour une puissance de neuf mégawatts (9 MW).

435

"La seconde phase de construction a débuté en septembre 2004 et se terminera au printemps 2005. La seconde phase complète les vingt-cinq (25) éoliennes qui produiront quarante-cinq mégawatts (45 MW) supplémentaires aux neuf (9 MW) déjà en production.

440

"Énergie Éolienne du mont Miller société en commandite, président John Brace, l'adresse est l'avenue Sainte-Claire à Toronto, le projet est situé à l'est de la ville de Murdochville et totalise une capacité de production de cinquante-quatre mégawatts (54 MW). Le parc éolien est également composé de trente (30) éoliennes d'une puissance de un virgule huit mégawatt (1,8 MW) de type V80 construites par Vestas. Les éoliennes sont identiques au projet Énergie Éolienne du mont Copper inc.

445

"Le projet est construit en une seule phase, la construction a débuté au mois d'août 2004 et se terminera au printemps 2005.

450

"Énergie Éolienne Murdochville inc. – qui concerne le projet présent – président Robert Vincent, rue Marie-Victorin à Saint-Bruno, le projet est situé à l'ouest et à l'est de la ville de Murdochville et totalise une capacité de production de cinquante-quatre mégawatts (54 MW). Selon le choix du modèle de turbine qui sera ultérieurement retenu, le parc sera constitué d'un nombre d'éoliennes pouvant varier de quinze (15) à trente-six (36) unités. La hauteur des éoliennes par rapport au sol et le centre du moyeu varie de soixante-sept (67 m) à cent mètres (100 m) et le diamètre du rotor varie de quatre-vingts (80 m) à cent dix mètres (100 m) selon les options.

455

460

"Le projet sera construit en deux (2) phases, la première phase de neuf mégawatts (9 MW) est prévue à l'automne 2005 alors que la seconde phase de quarante-cinq mégawatts (45 MW) devrait débiter au printemps 2006.

465

"3Ci inc., les propriétaires, Robert Vincent et Sylvie Archambault, bureau Marie-Victorin, Saint-Bruno, l'équipe de 3Ci est composée d'une équipe de huit (8) personnes au bureau principal qui est situé à Saint-Bruno, nous retrouvons les personnes suivantes: Sylvie Archambault, Robert Vincent, Dominique Trempe, Jean-François Beaulieu. Au bureau de

470

Murdochville, nous retrouvons les personnes suivantes: Steven Grennan, Sébastien Goupil-Dumont, Frédéric Savage, Pierre-Paul Dupuis.

"Suite à l'explication des projets éoliens de Murdochville, on s'informe des possibilités d'emploi au sein des projets pour les gens de la Gaspésie. Outre les deux cent cinquante (250) emplois de construction, les deux (2) projets en cours de construction ont embauché deux (2) opérateurs pour chacun des projets. Pour la maintenance des éoliennes, Vestas assurera le service pour les cinq (5) prochaines années. Les équipes de service sont habituellement formées d'un électricien et d'un mécanicien.

475

"Le département de service qui est présentement situé à Cap-Chat emploie neuf (9) personnes pour les projets de Murdochville. Suite à l'expiration du contrat de service, Énergie Éolienne du mont Copper inc. évaluera la possibilité de prendre la responsabilité de la maintenance.

480

"Concernant la possibilité de construire une usine et achat de pièces et composantes en Gaspésie, il est expliqué que l'importance des projets dans lesquels 3Ci est impliquée ne peut justifier et supporter la construction d'usine en Gaspésie. Les projets réalisés sont de type clé en main avec le turbinier. Or ce dernier est responsable de l'achat et la construction des différentes pièces des éoliennes.

485

"Selon le type de technologie et les équipements disponibles lors de la réalisation du prochain projet, le turbinier pourra évaluer la possibilité d'inclure des composantes locales. L'échéancier de livraison sera un élément important dans l'évaluation des fournisseurs possibles, mais 3Ci va favoriser l'approvisionnement local qui sera disponible.

490

"Avant de conclure, madame Jean Simon nous explique que la nation Mi'gmaq de Gespeg n'a jamais cédé les droits d'exploitation des terres et qu'ils sont en préparation pour la revendication de leurs droits au niveau des ressources naturelles exploitées dans leur secteur.

495

"À ce sujet, la nation Mi'gmaq a entamé des pourparlers avec les différents intervenants, et la rencontre avec 3Ci fait partie de ce processus.

500

"Finalement, il est entendu qu'une seconde rencontre sera initiée par la nation Mi'gmaq suite à l'élection qui aura lieu au mois de mai prochain.

505 "Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, madame, nos salutations distinguées."

Et c'est signé par Jean-François Beaulieu de 3Ci avec des copies à monsieur Richard Bérubé directeur général de la nation Mi'gmaq et à Robert Vincent, président de 3Ci.

510

Donc au niveau des échanges, nous en sommes là dans le dossier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

515

Monsieur Bourassa, même si le Québec n'a pas nécessairement une position officielle, est-ce qu'on peut savoir quand les nations Mi'gmaq revendiquent des droits sur les ressources naturelles, qu'est-ce que ça comprend? Ça comprend les forêts, est-ce que ça comprend le volet éolien aussi?

520

PAR M. JEAN BOURASSA:

Une revendication territoriale globale, ça comprend tous les droits qui peuvent exister dans une région, incluant les droits sur les forêts, sur les mines, sur les pêches, les droits sur le gaz, le pétrole qu'on n'a pas encore découvert mais qu'on cherche, les droits sur l'utilisation des terres publiques. Les Indiens au Canada, dans plusieurs régions du Canada, ont cédé leurs droits par traité.

525

Ici au Québec, il n'y a pas eu ce genre de traité là dans l'histoire, sauf les traités modernes qu'on a appelés Traité de la Baie-James et du Nord-Est québécois. Mais ça couvre seulement des petites parties du Québec.

530

Les autres parties du Québec, comme la Gaspésie, n'ont pas fait l'objet de traité. Donc les Indiens prétendent qu'ils n'ont jamais cédé leurs droits et qu'ils ont des droits à définir sur ces territoires-là qui peuvent inclure l'utilisation des terres publiques à des fins d'éoliennes, oui.

535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous disiez tout à l'heure que le gouvernement fédéral a accepté certaines choses, ils sont toujours en négociation, est-ce que le volet éolien fait partie de cette possible entente aussi?

540

PAR M. JEAN BOURASSA:

La première étape d'une négociation est d'en arriver à la conclusion d'une entente-cadre. Les négociations présentement n'avancent pas, parce que pour différentes raisons dont la non-participation du Québec où on est actuellement.

545

Donc il n'y a pas de projet d'entente-cadre sur la table. Les négociations, je vous dirais, sont à un stade préparatoire. Alors on est très loin de discuter de droits sur les ressources naturelles dans le cadre de cette négociation-là.

550

Par contre, les Mi'gmaq ont aussi entamé une négociation avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devant mener à la mise sur pied de trois (3) tables de négociation différentes relatives aux ressources naturelles dont l'énergie.

555

Mais encore une fois, ces tables de négociation là n'avancent pas à l'heure actuelle pour différentes raisons; il y a eu des élections, il y a des changements de gouvernance dans les communautés autochtones, il y a eu un changement de ministre, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui a changé, donc les négociations, présentement, ne progressent pas comme on voudrait les voir progresser.

560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si on compare avec l'entente commune qui, je sais pas où elle en est rendue, mais en tout cas, elle semble avoir progressé plus rapidement, avec les Montagnais, est-ce que c'est une entente-cadre similaire qu'on essaie, qu'on a sur la table ici?

565

PAR M. JEAN BOURASSA:

On tente, lorsque la négociation pour le Québec va commencer, la première étape va être de tenter de conclure une entente-cadre du même type que celle qui a été convenue avec les Innus, je dirais pas similaire, parce que je connais pas parfaitement le contenu de l'entente de l'approche commune, et c'est sûr que l'entente avec les Mi'gmaq doit être définie. Donc c'est une entente du même type, c'est la même étape, la première étape qui est une entente-cadre.

570

575

Ça pourrait être comparable, si vous voulez, au niveau d'un cheminement, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Jusqu'à quel point, comme vous savez sûrement, la décision de la Cour suprême dans la cause de Taku peut lier finalement les négociations ou les ententes possibles avec le promoteur ici par rapport à la revendication des droits?

580

Est-ce qu'on doit tenir compte finalement qu'il y a des négociations sur la table, même s'il n'y a pas d'entente-cadre? Qu'est-ce qui nous limite ou jusqu'où on peut aller dans cette situation-ci?

585

PAR M. JEAN BOURASSA:

590 Je voudrais vous faire remarquer que je suis pas juriste. Maintenant, c'est sûr que les jugements Taku et Haida, ce sont des jugements de la Cour suprême dont il faut tenir compte absolument.

595 Les Mi'gmaq dans leurs correspondances, dans leurs diverses correspondances, invoquent toujours l'obligation de consultation. Depuis le jugement, les jugements en Colombie-Britannique, c'est sûr que les Mi'gmaq insistent beaucoup sur l'obligation qu'ont les gouvernements de les consulter avant d'entreprendre un projet.

600 Cette insistance-là provient des jugements de la Cour suprême. Les jugements, en bref, disent que là où il y a une négociation, une revendication territoriale, le gouvernement doit consulter les Indiens; il doit aussi les accommoder.

605 Qu'est-ce que ça veut dire exactement dans chacun des dossiers! Bien, encore une fois, il y a matière à procès sur chacun des dossiers. Le Québec n'a pas émis de directive claire mur à mur pour la conduite de toutes les consultations dans tous les dossiers de développement, que ce soit de ressources énergétiques ou autres, de routes ou peu importe, il n'y a pas de position très claire de ce que le gouvernement entend faire au niveau de la consultation, entre autres sur le projet d'énergie éolienne dont on parle ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

610 Merci. On va poursuivre avec les questions, je pense qu'il y en a des parties qui ont déjà été répondues!

615 Je m'adresse à monsieur Vincent: Quelles mesures avez-vous prises afin de consulter les Mi'gmaq concernant l'impact du projet sur l'exercice du titre et des droits ancestraux ainsi que sur les droits issus de traités sur le développement économique des Mi'gmaq?

Je pense que vous nous avez dit qu'il y avait eu une amorce de consultation.

620 C'est les Mi'gmaq finalement qui ont dit qu'ils attendraient l'élection pour poursuivre, comment c'est arrivé exactement?

PAR M. ROBERT VINCENT:

625 Bien, la seule réponse qu'on a eue de Gespeg, c'est que je pense qu'ils ont indiqué qu'ils aimaient peut-être donner suite après l'élection.

Maintenant, au niveau des différentes consultations qu'on a faites, évidemment on a consulté les Mi'gmaq, mais on a aussi consulté les Affaires autochtones aux deux (2) paliers. On

630 a des aviseurs légaux qui ont regardé la question des droits ancestraux dans la région ici, et ils
ont essayé de trouver des traces de certains faits. Et à date, la lecture qu'on a, c'est que c'est
pas évident qu'il y a eu une occupation du territoire et qu'il y aurait des droits, mais en tout cas,
on n'est pas là pour nécessairement porter un jugement là-dessus.

635 L'information qu'on a, c'est qu'il y a rien de flagrant qui ressort des différentes recherches
qu'on a faites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

640 Merci. Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

645 Monsieur Bourassa, juste pour clarifier un peu les termes qu'on utilise ici! Quand vous
dites que le gouvernement fédéral a accepté la revendication territoriale des peuples autochtones
par rapport à la Gaspésie, est-ce qu'ils l'ont acceptée ou ils ont jugé recevable la revendication,
que ce soit recevable, de sorte que ça peut commencer et démarrer des négociations?

PAR M. JEAN BOURASSA:

650 Ils l'ont jugée recevable. Ils ont accepté de débiter une négociation.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

655 D'accord. Ils n'ont pas accepté la revendication?

PAR M. JEAN BOURASSA:

660 Non, pas du tout.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, c'est clair.

665 Est-ce qu'il y a des droits particuliers quelconques, et je respecte le fait que vous ne
soyez pas juriste, qui pourraient découler de cette acceptation de principe quant à la recevabilité,
par rapport au sujet qui nous concerne ici?

670 Est-ce que par exemple, il y a certaines obligations de la Couronne à partir du moment où
le gouvernement fédéral prend certaines positions, est-ce qu'il y a des incidences possibles par
rapport à la recevabilité de la revendication par rapport au dossier qui nous concerne
maintenant?

PAR M. JEAN BOURASSA:

675 Je le croirais pas, parce que l'objectif de la négociation est de définir quels sont ces
droits-là, et toutes les négociations sont faites sans préjudice, sans acceptation des parties de
quelque droit que ce soit avant de commencer.

Justement, la négociation se fait par étapes, la première étant la conclusion d'une
680 entente-cadre pour définir – une entente-cadre définit les limites de la négociation. L'entente
finale définit les droits dans tous les détails.

Mais avant d'en arriver là, il y a différentes étapes. Et toutes les négociations sont
menées sans préjudice, sans acceptation ni déni de droit des parties sur quelque matière que ce
685 soit.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Maintenant, par rapport au Québec, est-ce que l'obligation de consultation et
690 d'accommodement qui relie tout le pays à partir du jugement de la Cour suprême pour le cas en
Colombie-Britannique, est-ce qu'il y a des mesures qu'on pourrait identifier qui démontrent que le
gouvernement du Québec, effectivement, respecte cette obligation de consultation et
d'accommodement depuis le jugement de la Cour?

695 **PAR M. JEAN BOURASSA:**

Il existe une table des chefs présidée par le premier ministre et le chef de l'Assemblée
des Premières Nations qui s'appelle le Conseil conjoint des élus. À cette table-là, le Conseil
700 conjoint des élus a déposé un document qui trace la manière dont les Autochtones veulent être
consultés par le gouvernement. Ce document-là a été déposé, mais le gouvernement n'a pas
répondu à ce dépôt-là.

Donc il y a pas d'orientation claire face à la position, sur la position gouvernementale sur
la consultation.

705

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Alors ma dernière question! Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral a jugé
recevable la revendication territoriale et du fait qu'il y a une obligation d'accommodement et de
710 consultation et qu'il y a un mouvement en termes de structure de consultation, que le
gouvernement du Québec a mis en place, quoique ça bouge pas beaucoup, compte tenu de ces
trois (3) éléments, est-ce que ça confère aux peuples autochtones qui ont des revendications en
Gaspésie un statut ou un standing autre que le statut et le standing de tous les citoyens, en ce
qui concerne les projets à l'étude en termes de procédures, comment procéder, le mandat de la
715 Commission, etc.?

PAR M. JEAN BOURASSA:

720 Je vous dirais que les positions des Autochtones reposent sur la Constitution qui dit que les droits des Autochtones sont reconnus par la Constitution et qu'on peut débattre, ils pourraient débattre le fait que les projets, comme celui d'éoliennes à Murdochville sera réalisé sur une terre pour laquelle ils n'ont jamais cédé des droits.

725 Donc on pourrait présumer que des actions pourraient être posées pour revendiquer les droits d'une façon plus ferme, d'une façon précise.

Les droits des Autochtones découlent de la Constitution, il n'y a pas de traité qui vient définir où ils commencent et où ils finissent.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

730 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

735 En ce qui concerne les procédures du BAPE, comme je vous ai expliqué hier soir, la requête des Mi'gmaq est considérée comme une requête de tout citoyen. Le Bureau d'audiences publiques maintenant, en fait comme toujours, s'il y avait un dossier ou un volet autochtone dans un dossier, on met les représentants des communautés sur la liste d'envoi, donc ils sont informés comme tous les autres groupes.

740 Et aussi, on leur a offert, à chaque endroit où nous sommes passés, Baie-des-Sables, Anse-à-Valleau et ici Murdochville, une partie de séance réservée à leurs questions, et c'est ce que nous sommes en train de faire présentement. Parce qu'il pouvait pas y avoir quelqu'un de présent ici aujourd'hui.

745 Alors je vais passer à la troisième question, la quatrième étant de déposer tous les documents qui auront fourni aux réponses, et c'est ce que nous faisons!

750 La troisième question, elle a été répondue en partie, je crois, mais quand même je vais vous la lire entièrement!

755 Quelles mesures avez-vous prises afin d'assurer que l'on tient compte des intérêts des Mi'gmaq lors de la prise de décisions gouvernementales d'aller de l'avant avec l'exploitation de l'énergie éolienne sur ce territoire et d'attribuer des terres publiques et des ressources à cette fin?

Je pense que cette question s'adresse au ministère des Ressources naturelles, je sais pas s'il y a quelqu'un ici aujourd'hui?

Monsieur, si vous pouvez vous avancer à la table s'il vous plaît!

760

Monsieur Lauzon, c'est bien ça?

PAR M. MARC LAUZON:

765

C'est bien ça. Bonjour.

PAR LA PRÉSIDENTE:

770

Bonjour. Alors je répète la question! Quelles mesures avez-vous prises afin d'assurer que l'on tient compte des intérêts des Mi'gmaq lors de la prise de décisions gouvernementales d'aller de l'avant avec l'exploitation de l'énergie éolienne sur ce territoire et d'attribuer des terres publiques et des ressources à cette fin?

775

Est-ce que l'attribution des terres dans le domaine public, l'autorisation gouvernementale pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW), les critères d'appel d'offres par Hydro-Québec, les contrats avec Hydro-Québec et le financement, la construction et l'exploitation des projets par Cartier – qui était à Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau – reflètent ces mesures?

780

Alors il y a deux (2) volets. Premièrement, par rapport au projet ici et ensuite, par rapport aux projets qui sont soumis par appel d'offres par Hydro-Québec.

PAR M. MARC LAUZON:

785

OK. Il y a, oui, des mesures qui ont été prises. Par contre, les mesures dont je vais vous faire part, c'est des mesures qui sont associées, d'une part, lors de la réalisation du PRDTP, Plan régional de développement du territoire public volet éolien.

790

On a pris en compte dans certains secteurs où il y avait des intérêts qui étaient manifestés, qui avaient fait l'objet, par exemple, je dis un exemple, le secteur du Canton Baldwin, lac Sainte-Anne! C'est un secteur où il y a une entente, je me souviens plus du titre exact de l'entente, c'est une entente qui visait à une harmonisation quant à l'aménagement et qui visait à permettre des interventions par la communauté Mi'gmaq de Gesgapegiag dans la Baie-des-Chaleurs. Eux avaient manifesté des intérêts pour participer à l'aménagement, à la gestion et à l'exploitation des ressources qu'il y avait sur ce territoire-là.

795

Alors dans le PRDTP, on a pris en compte que s'il y avait des projets qui devaient être présentés dans ce secteur-là, il devrait y avoir nécessité d'harmonisation avec les activités planifiées par la communauté Mi'gmaq.

800 D'autre part, quand on a fait réaliser le PRDTP, on a fait en concertation, c'est-à-dire qu'on s'est réuni autour d'une table, on était les partenaires du gouvernement, certains ministères, plusieurs ministères et les MRC de la région.

805 Ensuite, il y a une cinquantaine d'organisations qui ont été consultées sur le document, et le document aussi a été transmis aux communautés Mi'gmaq, aux trois (3), donc Gespeg, Listuguj et Gesgapegiag, de même qu'au secrétariat, au Conseil régional Migmawei Mawiomi qui regroupe les trois (3) bandes, et on leur demandait, on leur a soumis ça en consultation, le document, et on leur demandait s'ils avaient des commentaires ou s'ils souhaitaient faire une rencontre pour aller plus loin dans la description des éléments que l'on y mentionnait.

810 Cette communication-là a été faite auprès d'eux. On n'a pas eu de réponse. La demande de consultation, c'est nous, à la Direction régionale, qui l'avait faite, et on n'a pas eu de réponse à la Direction régionale.

815 Toutefois, il y a eu, les Mi'gmaq ont répondu en écrivant au ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad à l'époque, qui, lui, en tout cas il y a eu des discussions, il y a eu des rencontres, il y a eu un comité qui a été formé avec des gens de la communauté Mi'gmaq afin de planifier l'existence, pas planifier, former un comité pour faire en sorte que le développement éolien puisse servir la communauté, qu'il puisse y avoir des projets autochtones qui puissent être déposés dans le cadre du développement de mille mégawatts (1000 MW) ou de tout autre façon, en participant par exemple à des projets.

820 Ce comité-là, je sais pas si vous en avez parlé avant, mais je sais qu'il a été formé, il s'est réuni, mais je sais pas qu'est-ce qu'il y a eu comme résultat.

825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ça serait possible d'avoir qui compose ce comité, quels sont les membres et comment ils s'appellent? Est-ce qu'il est toujours en fonction?

830

PAR M. MARC LAUZON:

J'ai pas l'information avec moi, mais je pourrais vous la donner.

835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

PAR M. MARC LAUZON:

840

Je sais qu'il y a des gens de la communauté Mi'gmaq, il y a des gens du ministère des Ressources naturelles secteur de l'énergie et de la direction des Affaires autochtones de notre ministère. C'est à peu près la composition.

845

C'est un comité technique. Au-dessus de ça, il y avait un comité plus politique qui était formé aussi de personnes, des Mi'gmaq et du gouvernement.

850

Par ailleurs, spécifiquement pour le projet de Murdochville, on a prévu à l'entente, il y a un article qui est à la fin de l'entente -- je vais mettre la main dessus s'il vous plaît pour l'expliquer convenablement!

C'est à l'article 8 de l'entente. C'est une clause particulière qu'on a ajoutée et qui, je vais vous en faire la lecture et après ça, je vais essayer de vous expliquer ce qu'on voulait dire!

855

"Le bail modèle annexé à la présente entente pourra faire l'objet de modalités additionnelles suite à la consultation que le ministre pourrait tenir si requis en application de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 auprès des nations de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj et suite aux accommodements qui pourraient en résulter."

860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quand vous parlez de l'entente, vous parlez de l'entente superficielle dans le projet...

865

PAR M. MARC LAUZON:

L'entente superficielle avec le promoteur.

870

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

875

PAR M. MARC LAUZON:

Donc, si on veut, on se donne, on s'est laissé la porte ouverte à ajouter des clauses particulières au bail type qui, au moment de la rédaction ou de la signature du contrat avec le promoteur n'étaient pas connues.

880

Donc c'est des éléments qui pourraient être ajoutés de façon à convenir, à mettre en place ou à convenir des accommodements avec les nations, si ces territoires-là avaient été requis ou en tout cas, utilisés ou faisaient partie de leurs pratiques, de leurs usages, un petit peu comme, je pense, monsieur Bourassa vous a expliqué la portée de ça.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

885 Une question, monsieur Lauzon! Le conseiller juridique qui a développé cette formulation de cette clause-là dans l'entente superficielle, qu'est-ce qu'on peut imaginer comme possibilité par exemple? À titre d'exemple, les choses que le ministre se réserve d'exiger, à un certain moment donné, en vertu de l'article de la Constitution, comme par exemple?

PAR M. MARC LAUZON:

890

C'est une question qui déborde un peu de mes compétences, mais je peux vous dire ce que j'imagine en termes d'accommodements.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

895

D'accord.

PAR M. MARC LAUZON:

900

Par exemple, si le promoteur avait planifié, à l'intérieur de son projet et il avait constaté des traces d'une occupation précédente, si dans le territoire il y aurait eu des pratiques ancestrales qui étaient réalisées, à ce moment-là, et qui auraient été découvertes en cours de processus d'examen du territoire et d'évaluation des impacts, à ce moment-là, nous, on se réservait le droit d'aller prévoir dans le bail, je sais pas, qu'ils doivent s'installer à telle distance d'un site, je sais pas, un cimetière disons ou un site particulier avec des activités spécifiques ou propres aux nations Mi'gmaq.

905

C'est ce genre d'accommodements là que l'on recherchait.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

910

Est-ce que ça peut s'étendre à des formes de compensations financières ultérieures qui restent à définir le cas échéant?

PAR M. MARC LAUZON:

915

Je peux pas me prononcer là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

920

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925 Est-ce que c'était quand même envisagé? Est-ce que c'est possible d'avoir une réponse, de consulter les gens chez vous?

930 Parce que la dernière partie de la question, c'est: Avez-vous par exemple envisagé des dédommagements, le partage des loyers et des revenus, le partenariat avec les Mi'gmaq, la mise de côté de contrats d'approvisionnement en énergie éolienne ou d'autres contrats et emplois possibles pour les Mi'gmaq?

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

935 Alors la question est à savoir, est-ce que cette clause qui est dans l'entente superficielle pourrait éventuellement être utilisée pour ce genre de mesures, éventuellement?

PAR M. MARC LAUZON:

940 L'entente et le bail visent la gestion foncière. Donc la portée des accommodements que l'on pourrait insérer dans ces documents-là ne vont pas jusqu'à ce genre d'engagements là ou ce genre d'accommodements là.

945 Les accommodements dont il serait question dans un bail sont des accommodements de type utilisation du territoire, de type harmonisation des activités de production d'énergie avec des activités autochtones, pas avec – en tout cas, c'est vraiment pas la portée que l'on souhaitait donner, puis c'est pas dans notre responsabilité de le faire.

950 On voulait certainement pas aller jusqu'au partenariat économique, le bail ne sert pas à ça, pas du tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

955 Les contrats d'aménagement forestier, cette responsabilité-là d'attribution des CAAF, ça relève du MRN, je pense?

PAR M. MARC LAUZON:

960 Ça relève du MRN du secteur forêt du ministère, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

965 Donc je pense que c'est une revendication qui a été exprimée dans d'autres endroits au Québec, est-ce que, quand vous dites que pour vous, dans les ententes superficielles, est-ce que c'est une partie qui pourrait être regardée, qui pourrait être incluse dans les ententes, de

réserver, par exemple d'accommoder, si vous voulez, les Mi'gmaq, en regard de tout ce qui doit se faire comme déboisement pour la construction des éoliennes?

PAR M. MARC LAUZON:

970

Le déboisement, en lien avec les éoliennes, avec l'implantation d'éoliennes, c'est conditionné par le programme. On a un programme qui fait en sorte, relatif à l'émission des droits, qui permet d'émettre des droits. Et dans ça, il y a eu des éléments qui ont été convenus, que les bois qui étaient coupés sur des sites d'implantation d'éoliennes étaient destinés à l'industriel qui a le contrat d'approvisionnement sur le territoire visé.

975

Il n'a pas été question, il n'est pas question de se servir de ça pour les accommodements. C'est pas prévu disons. Ce que je veux dire, il est pas question, il y a pas de ces éléments-là qui sont prévus, pas du tout.

980

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Donc il y a pas de possibilité de réouverture des ententes qui ont été faites avec les industriels qui ont les droits de coupe dans la région, c'est ça?

985

PAR M. MARC LAUZON:

Ça, je peux pas me prononcer. Peut-être quelqu'un du secteur forêt pourrait le faire, c'est pas des contrats que je gère...

990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on va voir, parce que monsieur était là hier soir, mais c'est pas une question qu'on a abordée, d'accord.

995

Maintenant, quand vous parlez du comité tout à l'heure qui avait été formé, est-ce que c'était en réponse par rapport aux mille mégawatts (1000 MW) qui ont été en appel d'offres d'Hydro-Québec?

1000

Est-ce que la partie de la question, est-ce que l'attribution de terres dans le domaine public, l'autorisation gouvernementale pour l'achat de mille mégawatts (1000 MW), les critères d'appel d'offres par Hydro-Québec, les contrats avec Hydro-Québec et le financement, la construction et l'exploitation des projets reflètent ces mesures? Parce que là, il y a un autre mille mégawatts (1000 MW) qui s'en vient, alors qu'est-ce qui va se passer?

1005

PAR M. MARC LAUZON:

Le comité technique qui a été formé, c'était pour favoriser l'implication, en tout cas les intérêts économiques des communautés Mi'gmaq.

1010

Alors il y a de ces éléments-là, il y avait l'emploi, il y avait le partenariat. C'est des éléments qui étaient visés.

Il y avait un projet autochtone qui a été déposé lors de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), et ce projet-là n'a pas été retenu pour des raisons qui appartiennent à Hydro-Québec. Ce projet-là n'a pas été retenu.

1015

Mais par contre, nous, on avait donné au ministère, préalablement à ce que la soumission soit déposée par le groupe à Hydro-Québec, on avait donné les lettres d'intention, on avait traité la demande comme les autres projets qui s'étaient présentés sur le territoire public.

1020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Samak.

1025

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui monsieur Bourassa, avez-vous des données démographiques sur les trois (3) nations qui sont impliquées ici, en termes de leur nombre, etc.?

1030

PAR M. JEAN BOURASSA:

Oui, oui, ces données-là son disponibles et pourraient vous être déposées.

1035

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci. Enfin, des données démographiques en général y compris s'il y a autre chose qui pourrait nous permettre de saisir un peu l'insertion économique et sociale de ces trois (3) communautés.

1040

PAR M. JEAN BOURASSA:

D'accord. Alors je m'engage à déposer les informations sur les trois (3) communautés.

1045

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1050

Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

1055

Moi, je voulais vérifier, quand il y a un projet comme celui-ci, le promoteur a rencontré les Autochtones, et du côté du ministère, est-ce que vous êtes en contact aussi pour essayer de leur expliquer quels sont les arrangements que vous, vous pouvez prendre avec eux?

1060

Le ministère des Affaires autochtones ou le MRN, je sais pas, n'importe lequel des deux (2).

PAR M. JEAN BOURASSA:

1065

On va donner chacun notre réponse, j'imagine!

Comme monsieur l'expliquait tout à l'heure, les Mi'gmaq ont présenté en appel d'offres dans le cadre du mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro et n'ont pas été retenus. Les Mi'gmaq souhaitent réaliser un projet, un ou des projets eux-mêmes, ils souhaitent agir en partenariat et-ou ils souhaitent être associés à un ou à des projets.

1070

Alors ils travaillent beaucoup dans le sens de leur développement économique, ils travaillent dans le sens d'obtenir l'accès aux ressources forestières, ressources éoliennes, gazières, pétrolières, tout ce qui peut exister.

1075

Alors leur objectif est clair, c'est de développer leur économie et de tirer partie des ressources.

1080

Du côté du gouvernement, la politique gouvernementale du Québec est de permettre aux Autochtones d'avoir un accès aux ressources. Maintenant, de quelle façon ça prend forme, bien, c'est négocié projet par projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085

Monsieur Lauzon!

PAR M. MARC LAUZON:

J'ai pas d'autres éléments à ajouter.

1090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors merci.

1095 J'aimerais poursuivre avec monsieur Vincent d'abord. Est-ce que vous avez des éléments à ajouter par rapport à vos démarches auprès des Mi'gmaq?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1100 Bien, peut-être le seul élément, c'est concernant la clause numéro 8 de l'entente superficielle. On est tout à fait à l'aise avec le libellé de la clause, parce que l'article 35 de la Loi constitutionnelle est très très clair, que les considérations d'occupation continue du territoire sont les paramètres avec lesquels on doit regarder la pertinence de donner des compensations.

1105 Dans le cas qui nous occupe ici, si on regarde les démarches qui ont été faites à l'intérieur des projets Copper et Miller, les consultations avec les Mi'gmaq qui ont pas nécessairement abouti en termes de réponse claire, les différentes recherches qu'on a faites, les différents sondages, les différentes appréciations qu'on a faites avec les intervenants du milieu, nous sommes d'avis, en tout cas nous ne sommes pas avisés du fait qu'il y a eu une occupation du territoire ici de façon continue.

1110 Maintenant, pour ce qui est maintenant des autres considérations qui pourraient être sous-jacentes aux Affaires autochtones au niveau des revendications, j'ai pas d'autres commentaires à faire.

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1120 Justement, monsieur Vincent, par rapport, on peut s'entendre sur un libellé, mais l'interprétation pourrait varier. Quand vous parlez d'une occupation continue d'un territoire, ça veut pas dire forcément la même chose pour les peuples autochtones.

1125 Alors est-ce qu'il y a une compréhension partagée, commune de ce que le terme occupation continue implique? Et est-ce que ça se limite à la zone du projet au sens strict du terme ou ça s'étend à la péninsule?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1130 Je pense que justement, c'est pas limpide, monsieur Samak. C'est malheureusement pas limpide.

1135 Donc c'est sûr que nous, l'interprétation qu'on, c'est qu'on essaie de trouver des indices d'occupation, on n'en a pas trouvé. Mais quelqu'un d'autre pourrait avoir une vue différente sur le sujet.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1140 Et les indices d'occupation que vous cherchez sont à caractère archéologique, des vestiges, des traces qui suggèrent qu'il y avait un peuplement stable territorial dans la zone, c'est ça que vous cherchez?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1145 Bien, oui, mais ça peut être aussi simple que de dire, depuis 1953, Murdochville, il y a une mine de cuivre qui s'est construite, il y a des CAAF forestiers autour qui sont en exploitation depuis plus de vingt-cinq (25) ans!

1150 Et le problème, si le problème s'est posé à l'époque, il y a sûrement eu des réponses, et s'il s'est pas posé, la question c'est, pourquoi se pose-t-il maintenant!

Donc il y a sûrement des personnes très brillantes qui vont se pencher sur la question et qui vont éclairer tout le monde.

1155 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

1160 Et s'il y a une communauté, par exemple, autochtone qui réside principalement dans ces zones côtières mais qui fréquente cette zone d'une façon récurrente, passagère, pour des fins de chasse, etc., sans nécessairement laisser des vestiges reconnaissables, est-ce que ça rentrerait dans votre compréhension d'occupation continue?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1165 Je suis vraiment pas un expert, mais je présume que s'il y avait eu des territoires de chasse ancestraux, tant qu'à ça!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170 Dans l'analyse de potentiel archéologique, qu'est-ce qui a été trouvé finalement pour les sites où vous allez établir des éoliennes?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1175 Monsieur Demers s'il vous plaît.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1180 L'étude de potentiel archéologique a été réalisée dans le cadre des projets Copper et Miller, parce que les zones d'étude qui étaient alors à l'étude à ce moment-là comprenaient l'ensemble du secteur couvert par le projet d'Énergie Murdochville.

1185 L'étude de potentiel archéologique qui a été réalisée dans le temps, elle est présente dans le dossier Copper et Miller, puis on en a un résumé au niveau de l'étude d'impact qui est présentée à la page 135. C'est trois (3) paragraphes, je peux peut-être vous lire cette partie-là qui permettra de voir le sommaire de cet aspect-là!

1190 Dans le cadre des études d'impact pour les projets des parcs éoliens des monts Copper et Miller, SNC-Lavalin 2003 A et B, il avait été démontré qu'il n'y avait aucun site répertorié dans la banque informatisée de l'inventaire des sites archéologiques du Québec.

1195 De plus, une étude de potentiel archéologique avait été réalisée pour l'aménagement des parcs éoliens des monts Copper et Miller, l'étude archéologique avait été réalisée par un archéologue consultant et avait comme objectif d'étudier les possibles répercussions de l'aménagement des parcs éoliens sur le potentiel archéologique et patrimonial relatif à une occupation amérindienne, européenne et euroquébécoise.

1200 Les recherches et analyses ont permis de déterminer que l'aire touchée par l'aménagement de ces parcs éoliens ne présentait qu'un faible potentiel archéologique et que les travaux seraient sans conséquence pour le patrimoine archéologique gaspésien, compte tenu que le parc du mont Miller et Copper avait une zone d'étude, comme je vous dis, similaire, les mêmes conclusions ont été apportées pour ce projet-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205 Oui, je me souvenais d'avoir vu qu'on considérait qu'il y avait un faible potentiel archéologique.

1210 Et je pense, peut-être que le ministère de l'Environnement peut me corriger, mais on fait un inventaire au terrain seulement quand il y a un fort potentiel archéologique? Monsieur Talbot dans le guide pour les projets de ce type, je pense que c'est très clair, la procédure?

PAR M. DENIS TALBOT:

1215 Oui, c'est exact. Effectivement, on consulte le ministère des Affaires culturelles, et dans le cas des projets du mont Miller et Copper, ces gens-là ont demandé une étude de potentiel archéologique, ce qui a été réalisé par l'initiateur.

1220 Puis les résultats de l'étude qui concluaient à un faible potentiel archéologique, ça concordait avec ce que vous dites comme conclusion, qu'il n'y a pas d'inventaires spécifiques qui sont exigés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225 Maintenant, qu'est-ce qui va arriver pour les six (6) éoliennes qui sont déplacées dans la réserve faunique?

PAR M. DENIS TALBOT:

1230 Ça cause pas de problème à mon sens a priori, il faudrait peut-être que je vérifie, mais j'ai l'impression que c'est couvert dans la grande aire d'étude qui a fait l'objet de l'étude de potentiel archéologique. On a dépassé quand même les limites qu'on nous a indiquées pour les parcs, c'est vraiment une grande zone qui a été considérée.

1235 Corrigez-moi si je me trompe!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Demers.

1240 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui exactement. La zone qui était considérée pour le potentiel archéologique était plus grande que les secteurs qui étaient couverts par Copper et Miller.

1245 Peut-être une chose que je pourrais rajouter! C'est que de toute façon, normalement dans ce type de dossier, lors des travaux, comme dans tous les types de projets, s'il y a quelque chose qui est retrouvé au niveau traces quelconques, on se doit d'en informer le ministère de la Culture et de prendre à ce moment-là en effet de cette découverte-là et de trouver ensemble avec le ministère une solution au problème.

1250

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce qu'on appelle une découverte fortuite qui doit être déclarée.

1255 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

On n'en a pas fait à ce niveau-là. On en a fait au niveau d'une espèce de plante susceptible d'être désignée menacée.

1260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

1265 Je demanderais maintenant au responsable de la gestion technique de téléphoner à Hydro-Québec, je pense que vous avez besoin d'un trois-quatre (3-4) minutes, parce qu'on a des questions à poser à monsieur Bérubé qui peut être en lien téléphonique cet après-midi s'il vous plaît.

1270 Et pendant qu'on fait ça, je vais demander à monsieur Vincent, par rapport aux contrats qui vont être donnés pour le déboisement pour les travaux que nécessite la construction des éoliennes, est-ce que vous avez des exigences par rapport aux compagnies?

1275 Comme par exemple, c'est sur l'expertise, mais aussi que ces compagnies-là soient ISO, comment vous allez procéder? Est-ce que vous allez faire l'appel d'offres en région, est-ce que ça va être publié dans les journaux, est-ce que ça va être des compagnies de Montréal? J'aimerais avoir plus de détails s'il vous plaît!

PAR M. ROBERT VINCENT:

1280 L'approche qu'on prend, c'est un contrat clé en main, mais on invite l'entrepreneur général à favoriser les entreprises locales à qualité et compétitivité comparables.

1285 Donc la responsabilité d'exécution est donnée à un entrepreneur général. Dans le cas de Copper-Miller, c'était le turbinier. Et on lui impose que les gens qui font le travail vont se conformer aux règlements et aux lois.

On demande à l'entrepreneur général de favoriser le contenu local.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1290 Et l'entrepreneur général, il est choisi par appel d'offres? Comment vous avez procédé?

PAR M. ROBERT VINCENT:

1295 Bien, quand je parle de l'entrepreneur général, c'est le responsable des travaux clé en main. Donc dans le cas qui nous occupe, ce serait le turbinier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1300 D'accord, merci.

On a monsieur Bérubé en ligne! Bonjour monsieur Bérubé.

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1305 Bonjour madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1310 Jocelyne Beaudet ici, présidente de la Commission qui fait l'évaluation du projet d'un parc éolien à Murdochville!

Est-ce que vous m'entendez bien?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1315 Oui, je vous entends très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1320 Alors la Commission a des questions à vous poser en regard du projet ici, de ce projet finalement qui est en marge de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

1325 On aimerait savoir comment et pourquoi Hydro-Québec Production peut faire des contrats d'achat d'électricité avec des promoteurs privés, avec ou pas, sans appel d'offres?

Est-ce que vous procédez toujours sans appel d'offres, est-ce qu'il y a eu, dans ce cas-ci, un appel d'offres? Comment vous avez procédé?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1330 Eh bien, madame la Présidente, dans le cas du projet Murdochville, parce que c'est comme ça qu'on l'appelle, à Murdochville on sait qu'il y a eu les deux (2) premiers projets, mont Copper, mont Miller, et nous, on le dénomme le projet Murdochville!

1335 Non, il n'y a pas eu d'appel d'offres pour ce projet-là, au même titre qu'il y a pas eu d'appel d'offres pour le projet du mont Copper et le projet du mont Miller.

1340 C'est une négociation de gré à gré qui est essentiellement basée sur une question de prix.

1345 Alors nous, on a entrepris des discussions il y a de ça un certain temps avec monsieur Vincent et madame Archambault, et puis les conditions qui nous étaient proposées étaient favorables, donc on a signé un contrat d'achat d'électricité en bonne et due forme avec le promoteur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350 Au-delà du cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) patrimonial que vous devez assurer à Hydro-Québec Distribution, est-ce que c'est habituel pour Hydro-Québec Production de faire des contrats d'achat d'électricité avec des promoteurs privés?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1355 Oui. Par exemple, justement, les projets du mont Copper et du mont Miller peuvent être vus du même point de vue, c'est-à-dire que ce sont des approvisionnements qui font partie du portefeuille d'Hydro-Québec Production.

1360 Alors dans notre portefeuille, nous avons nos propres projets de production et nous avons également des approvisionnements auprès de producteurs privés dont fait partie le projet Murdochville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1365 Et quels seraient les autres exemples?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1370 Les autres exemples, vous avez par exemple l'appel d'offres qui a été réalisé en 2002 sur la petite hydraulique, alors par exemple il y a eu des audiences publiques l'été dernier pour le projet Magpie. Ça, c'est suite à un appel d'offres conjoint Hydro-Québec Production et du ministère des Ressources naturelles pour différents projets de production hydroélectrique sur des domaines qui ont des forces hydrauliques qui appartiennent au domaine de l'État. Alors ça, c'est un autre exemple.

1375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1380 Et comment vous pouvez garantir un contenu de retombées locales ou est-ce que vous vous assurez qu'il y a un contenu de retombées locales comme Hydro-Québec Distribution le fait?

Est-ce qu'il y a des règles chez vous, est-ce qu'il y a des pourcentages d'établis?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1385 Dans le cas du projet Murdochville, c'est encore une fois la même logique, c'est le même, si on veut, encadrement qui a été utilisé comme au mont Copper et au mont Miller, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'appel d'offres avec des conditions établies disons très fermement.

1390 Toutefois, les discussions qui ont lieu avec monsieur Vincent et madame Archambault, les promoteurs, je crois qu'on peut raisonnablement penser que les promoteurs vont tenter de maximiser les retombées économiques régionales.

Mais il faudrait poser la question à ce moment-là au promoteur.

1395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, ça a déjà été fait, mais on voulait savoir s'il y avait un quarante pour cent (40 %) d'obligation comme on a vu dans des projets qui ont soumis leur projet dans l'appel d'offres du mille mégawatts (1000 MW).

1400

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Pas dans le cas de ce projet-là, madame la Présidente. La règle du quarante pour cent (40 %) ne s'applique pas.

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et dans le contrat ici avec Murdochville, est-ce qu'il y a une clause sur la reconduite du contrat d'achat dans vingt et un (21) ans ou il y a rien de spécifié?

1410

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Le contrat est prévu pour une durée de vingt et un (21) ans. Il y a pas d'option de renouvellement.

1415

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais regarder un autre aspect qui a été discuté lors des audiences à Baie-des-Sables et Anse-à-Valleau. On a parlé de la fragilisation du réseau d'Hydro-Québec en regard de tous ces projets d'éoliennes.

1420

Pour vous, est-ce que vous pouvez nous donner les grandes lignes des contraintes techniques à cet égard, s'il vous plaît?

1425

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Bien en fait, de ce côté-là, madame la Présidente, je suis un peu la mauvaise personne à qui s'adresser pour ce genre de question là, puisque la division qui est responsable de toute la question intégration, c'est division Hydro-Québec TransÉnergie.

1430

Parce que présentement, bon, moi, je travaille pour Hydro-Québec Production, donc notre rôle dans le cas du projet Murdochville se limite à acheter l'énergie une fois que le projet s'est concrétisé.

1435 Maintenant, quand on parle de question de réseau, nous, on n'intervient aucunement dans ce débat-là.

Alors s'il y a des modifications qui sont nécessaires au réseau, TransÉnergie va apporter les modifications nécessaires.

1440

PAR LA PRÉSIDENTE:

On en prend bonne note.

1445 Je vais passer la parole maintenant à un des commissaires de la Commission, monsieur Samak.

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1450 Bonjour monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1455 Bonjour monsieur Bérubé. Une petite question. Je comprends qu'Hydro-Québec Production ne se préoccupe pas des questions concernant la stabilité du réseau, etc., mais quand même, vous, quand vous signez des contrats avec des fournisseurs de toutes sortes de sources possibles d'énergie, il y a quand même une coordination, un minimum de coordination avec TransÉnergie pour s'assurer que les ajouts que vous allez apporter sont compatibles avec les exigences minimales du réseau.

1460

Est-ce qu'il y a de telles coordinations ou il y en a pas du tout?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1465 En fait, il y en a une coordination, vous avez tout à fait raison quand vous avancez ça.

1470 On m'a peut-être mal compris lorsque j'ai mentionné ça. Ce que je voulais dire, c'est qu'Hydro-Québec Production, dans ce cas-ci du projet Murdochville, signe une entente avec un promoteur. Par la suite, le promoteur communique avec la division TransÉnergie qui, elle, va réaliser une étude d'intégration. Et c'est là où par exemple s'il y a des problématiques qui surviennent, les modifications, le raccordement, l'intégration au réseau du projet va se faire en conséquence avec les modifications requises.

1475 Alors il y a de la coordination qui se fait, mais c'est simplement pas avec Hydro-Québec
Production, puisque le rôle d'Hydro-Québec Production se limite à acheter de l'énergie.
TransÉnergie réalise l'analyse, l'étude et réalise les travaux également pour raccorder le projet,
afin qu'il y ait pas de perturbation de la clientèle de la région ou du réseau dans son ensemble.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1480 D'accord. Deuxième question. La stratégie d'Hydro-Québec en matière de
développement durable, élaboration de ses principes, est-ce que ça a précédé la négociation de
contrats avec 3Ci ou c'est venu après?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Je suis pas certain de saisir la question.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1490 Hydro-Québec a une stratégie en matière de développement durable, les principes, etc.,
qui guident sa démarche en matière de s'assurer que ses activités seront compatibles avec le
principe de développement durable, est-ce que c'est exact?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Tout à fait, vous avez raison.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1500 Est-ce que certains de ces principes ou ces principes ont inspiré les termes de référence
du contrat que vous avez signé avec 3Ci pour le projet qui nous concerne et qui est à l'étude
actuellement?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Bien, disons que je vais répondre de façon générale, si vous me permettez!

1510 Moi personnellement, et je pense que ça vaut pour Hydro-Québec dans son ensemble
évidemment, ces contrats d'achat d'électricité là, entre autres celui avec Murdochville, s'inscrivent
tout à fait dans une politique de développement durable. Alors c'est sûr qu'il n'y a pas de clause
particulière au niveau du contrat, parce que disons que le développement durable, bon, c'était la
responsabilité, oui, d'Hydro-Québec, mais aussi du promoteur, alors le promoteur va réaliser son
projet en respectant les normes qui sont en vigueur.

1515 Alors de ce point de vue là, je crois que ça va être un projet tout à fait conforme.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci monsieur Bérubé.

1520

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Je vous remercie.

1525

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je passe maintenant la parole à madame Mbatika qui est l'autre membre de cette Commission.

1530

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Bonjour madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

1535

Bonjour monsieur Bérubé. Moi, je voulais vérifier, est-ce que le choix du promoteur, pour vous, était conditionné par le prix qui était avantageux pour vous, ou il y avait d'autres considérations?

1540

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Bien, disons que le prix, c'est évidemment que c'est une des principales considérations lorsqu'on signe une entente à Hydro-Québec Production avec un promoteur privé.

1545

Il y a d'autres considérations. Dans ce cas-ci, on peut noter par exemple l'expérience des promoteurs. Alors on sait que monsieur Vincent, madame Archambault, évidemment, sont les instigateurs des projets du mont Copper et du mont Miller, puis ils ont l'expérience vaste dans le domaine de l'énergie.

1550

Alors c'est ça qui va consolider notre décision de signer un contrat d'achat d'électricité ou non.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

1555

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1560 Monsieur Bérubé, on a discuté hier, suite à une présentation du ministère du Développement économique, qui nous a informés qu'il y avait une possibilité, au-delà des mille mégawatts (1000 MW) qui vont être signés bientôt, d'un autre deux mille mégawatts (2000 MW).

1565 Est-ce que ça concerne seulement Hydro-Québec Distribution ou si vous avez envisagé dans votre portefeuille de ressources en énergie d'autres projets?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1570 Bien disons, madame la Présidente, qu'il y a un autre projet d'Hydro-Québec Production qui a été annoncé l'automne dernier, qui est le projet de SkyPower dans la région de Saint-Arsène.

1575 Maintenant, vous avez raison de mentionner que le deuxième mille mégawatts (1000 MW) qui a été annoncé va être réalisé par Hydro-Québec Distribution, suite à l'adoption d'un décret par le gouvernement du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1580 Il faudrait consulter Hydro-Québec Distribution pour savoir s'il y a deux mille mégawatts (2000 MW) aussi qui s'en viennent au-delà des deux (2) premiers mille mégawatts (1000 MW)?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1585 Bien, disons que, madame la Présidente, moi, ma compréhension, c'est qu'il y a eu le premier mille mégawatts (1000 MW). Il va y avoir un deuxième mille mégawatts (1000 MW) suite à l'adoption d'un décret par le gouvernement du Québec, puisque c'est ce qui a été annoncé par le gouvernement, par le ministre des Ressources naturelles, je crois, il y a un certain temps.

1590 Maintenant, vous me parlez d'un troisième mille mégawatts (1000 MW), je suis pas du tout au courant. Alors il faudrait demander au ministère des Ressources naturelles et-ou à Hydro-Québec Distribution.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1595 Oui. En fait, c'est pas un autre mille (1000 MW), c'est un autre deux mille (2000 MW).

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

Deux mille (2000 MW), OK, à ce moment-là, non, moi, je suis pas au courant. Il faudrait poser la question à Hydro-Québec Distribution ou au ministère des Ressources naturelles.

1600 Moi, je suis seulement au courant, si on veut, du premier mille mégawatts (1000 MW), l'appel d'offres qui est complété maintenant, et d'un deuxième qui va être lancé incessamment suite au dépôt, en fait à l'adoption d'un décret du gouvernement du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605 Ce que j'aimerais savoir comme dernière question, est-ce que vous avez une limite de puissance pour les projets que vous considérez?

1610 Parce qu'ici, on a quand même un projet de cinquante-quatre mégawatts (54 MW), puis Magpie aussi, je pense que c'est un projet de ce qu'on peut appeler de petite envergure par rapport aux mille mégawatts (1000 MW) qui vont circuler prochainement, est-ce que vous avez des restrictions par rapport à l'envergure des projets que vous considérez?

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1615 Bien disons que, madame la Présidente, quand on va signer des ententes avec des producteurs privés, on va considérer justement l'apport de ces nouveaux approvisionnements là dans l'ensemble de notre portefeuille.

1620 À savoir si un projet va être plus gros, trop gros ou pas assez gros, dans notre plan à Hydro-Québec Distribution, c'est vraiment sur une base commerciale. Alors si les conditions contractuelles font du sens, alors on est prêt à entreprendre des discussions puis élaborer avec un promoteur.

1625 Je sais pas si ça répond à votre question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1630 Oui, d'accord. Nous avons un citoyen dans la salle qui aimerait vous poser une question également, monsieur Caron je crois!

PAR M. MATHIEU BÉRUBÉ:

1635 Bonjour monsieur Caron.

MARC CARON

1640 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez vous avancer, monsieur Caron!